

Consultables sur le site internet www.saintadrien-lasalle.fr

Madame, Monsieur, chers parents,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez en inscrivant ou en réinscrivant votre enfant à Saint Adrien. Vous trouverez ci-dessous les modalités d'organisation de la rentrée.

1. Cadre général des horaires 2023-2024 pour le Collège et le Lycée

Le cadre habituel des cours débutera le **mardi 5 Septembre 2023** avec les **horaires suivants** :

☒ **8 h 00 – 12 h 05 et 13 h 30 – 17 h 35.** L'après-midi du mercredi est réservée au Parcours international au Collège et à la préparation Passerelle Sup au Lycée. La matinée du samedi est réservée, pour le Lycée, au Parcours international, aux éventuels rattrapages de DS, et aux retenues.

Voici le tableau général des horaires du Collège - Lycée pour l'année 2023-2024 :

Matinée		Après midi	
1^{ère} heure	8 h 00 – 8 h 55	5^{ème} heure	13 h 30 – 14 h 25
2^{ème} heure	9 h 00 – 9 h 55	6^{ème} heure	14 h 30 – 15 h 25
Récréation	9 h 55 – 10 h 10	Récréation	15 h 25 – 15 h 40
3^{ème} heure	10 h 10 – 11 h 05	7^{ème} heure	15 h 40 – 16 h 35
4^{ème} heure	11 h 10 – 12 h 05	8^{ème} heure	16 h 40 – 17 h 35

La sonnerie retentit 3 minutes avant la première heure de chaque demi-journée et de chaque fin de récréation. Elle indique aux collégiens qu'ils doivent se mettre en rang dans la cour à l'endroit réservé à leur classe et aux lycéens qu'ils doivent rejoindre leur classe.

☒ **Le site d'Annappes ouvre à 7 h 30 et ferme à 19 h 00. Le site d'Ascq ouvre à 7 h 45 et ferme à 17 h 30.**

L'emploi du temps de la classe pourra être consulté sur le site « **Ecole Directe** » dès le 5 septembre.

Vous pouvez consulter le règlement intérieur du Collège et du Lycée sur le site www.saintadrien-lasalle.fr.

2. Rentrée scolaire

La rentrée scolaire est prévue **lundi 4 Septembre 2023 pour tous** selon le planning ci-après.

Pour le premier jour de la rentrée, prévoir un agenda et de quoi écrire.

Nous vous rappelons que le stationnement des véhicules est difficile Place de la République à Annappes, en particulier le mercredi ; nous vous invitons à privilégier les entrées par la Carrière Delporte ou l'Avenue du Bois. Les élèves accédant à St Adrien en vélo garent leur vélo dans l'abri à vélo de l'entrée qu'ils empruntent : St Jean-Baptiste de La Salle, Carrière Delporte ou Avenue du Bois.

Le jour de la rentrée, les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'établissement.

Les horaires habituels s'appliqueront dès le mardi 5 septembre matin.

Horaires de rentrée, lundi 4 septembre

➤ Collège d'Annappes

- **Sixièmes** : L'accueil aura lieu de 8 h 00 à 11 h 30
- **Cinquièmes** : L'accueil aura lieu de 13 h 30 à 16 h 00
- **Quatrièmes** : L'accueil aura lieu de 9 h à 11 h 30
- **Troisièmes** : L'accueil aura lieu de 14 h 30 à 17 h 00

➤ Collège d'Ascq

- **Sixièmes** : L'accueil aura lieu de 9 h à 12 h
- **Cinquièmes** : L'accueil aura lieu de 13 h 30 à 15 h 30
- **Quatrièmes** : L'accueil aura lieu de 14 h à 16 h 00
- **Troisièmes** : L'accueil aura lieu de 14 h 30 à 16 h 30

➤ Lycée

- **Secondes** : L'accueil aura lieu à 10 h 00, déjeuner offert pour tous les élèves, fin à 14h30
- **Premières** : L'accueil aura lieu de 14 h 30 à 16 h 30
- **Terminales** : L'accueil aura lieu de 13 h 30 à 15 h 30

Les Assemblées générales avec la direction auront lieu lundi pour les collégiens d'Annappes et les élèves de Seconde, mardi matin pour les élèves de Première et Terminale, mercredi matin pour les collégiens d'Ascq.

3. Suivi de la scolarité

L'année est découpée en 3 trimestres accompagnés d'un bulletin trimestriel. Pour consulter les résultats de votre enfant et les informations liées à sa scolarité, nous vous remercions de consulter régulièrement le site « **Ecole Directe** ».

Les modalités d'accès et les codes pour les nouvelles familles seront donnés fin août.

Attention : il y a un code différent pour les parents et les élèves.

4. Informations diverses

- **Elèves boursiers**

Au Collège : les informations vous seront communiquées via « Ecole Directe » à la rentrée scolaire pour des démarches à réaliser entre mi-septembre et mi-octobre.

Au Lycée : Pour les nouveaux élèves, merci de vous assurer auprès de votre établissement d'origine que le transfert a bien été fait. Un lycéen boursier changeant d'établissement doit faire une vérification de ressources pour le transfert de sa bourse.

- **Certificats de scolarité**

Chaque élève reçoit deux exemplaires dès la mi-septembre, disponibles dans l'espace Document sur « Ecole Directe ».

- **Sweat-shirt St Adrien**

Chaque élève entrant en 6^{ème} et en 2^{nde} reçoit le sweat-shirt St Adrien, au mois de septembre.

Les élèves de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} et de 1^{ère} ont reçu leur sweat-shirt les années précédentes et doivent disposer à la rentrée d'un sweat-shirt à leur taille.

Les élèves dont le sweat-shirt est devenu trop petit, peuvent acheter un nouveau sweat-shirt grâce à un formulaire en ligne :

<https://form.jotform.com/201883973763064>

Lors de certains moments particuliers de la vie du Collège et du Lycée, et quand ils représentent St Adrien à l'extérieur de l'établissement, par exemple en sortie ou en voyage, tous les élèves des niveaux concernés portent leur sweat-shirt.

Les élèves peuvent aussi porter le sweat-shirt pour les célébrations, les compétitions sportives (le cross...) et quand ils le souhaitent.

- **Fournitures**

- **Collège**

La liste des fournitures est transmise via « **Ecole Directe** ». Elle sera aussi disponible sur le site internet de l'établissement dans la rubrique « Préparez la rentrée 2023-2024 », présente sur la page d'accueil.

- **Lycée**

Chaque professeur donnera des instructions, s'il y a lieu, la semaine de la rentrée.

Il n'y a pas de calculatrice à acheter pour l'entrée en seconde ; une commande groupée sera mise en place à la rentrée par l'équipe de mathématiques.

- **Restauration et pause méridienne**

L'inscription à la restauration est valable pour l'année scolaire avec changement possible des jours de cantine entre le 1^{er} et le 10 septembre, en modifiant en ligne sur « **Ecole Directe** ».

Repas occasionnel : 6,80 € pour le Collège, 6,95 € pour le Lycée. Les repas pris de façon occasionnelle seront facturés et prélevés à chaque période de vacances scolaires.

Les élèves peuvent accéder à la médiathèque, à l'étude silencieuse et surveillée, aux activités sportives, culturelles et pastorales, au foyer, sur le temps de midi selon leurs horaires.

- **Allocation de rentrée 2023 sous conditions de ressources pour les 6/18 ans**

Faire sa déclaration à partir de fin juillet sur le site : www.caf.fr , rubrique « Mon compte »

- **Carte « Génération #HDF » par le Conseil Régional des Hauts de France pour les lycéens**

Pour les élèves qui possèdent déjà la carte **Génération #HDF**, il n'y a pas de démarche à réaliser.

Pour ceux qui ne possèdent pas encore de carte, la demande peut se faire sur le site internet régional dédié aux jeunes lycéens à partir du 28 juin : <https://generation.hautsdefrance.fr/carte-hdf-2023>

La carte sera créditée par la région après validation du lycée.

Pour l'année scolaire 2023-2024, le montant de l'aide est fixé à :

- 100 € pour les élèves de 2^{nde} - 55 € pour les élèves de 1^{ère} et Terminale

Les redoublants de début de cycle ne sont pas primo-entrants. Cette carte pourra, entre-autres, être utilisée pour l'achat des livres auprès de l'ARBS.

- **ARBS**

Une inscription sur le site www.arbs.com est à faire avant le 15 août 2023 pour une distribution des manuels le 29 août 2023 pour le Collège et le 1^{er} septembre 2023 pour le Lycée (Cf. horaires des permanences sur le site www.saintadrien-lasalle.fr dans la rubrique « Préparez la rentrée 2023-2024 », présente sur la page d'accueil).

- **Transport**

Pour tout renseignement, consulter : www.ilevia.fr et www.arc-en-ciel2.fr

6. Dates des Assemblées Générales de rentrée pour les parents, en présentiel

Ces réunions d'informations avec les parents (présentation des objectifs de l'année et échanges avec le professeur principal) auront lieu de **18 h 30 à 20 h 00, aux dates suivantes** :

- **Jeudi 7 septembre** pour les Sixièmes, sur les sites respectifs d'Annappes et d'Ascq
- **Vendredi 8 septembre** pour les Terminales
- **Lundi 11 septembre** pour les Secondes
- **Jeudi 14 septembre** pour les Troisièmes, sur le site d'Annappes pour toutes les familles
- **Vendredi 15 septembre** pour les Cinquièmes, sur les sites respectifs d'Annappes et d'Ascq
- **Mardi 19 septembre** pour les Quatrièmes, sur les sites respectifs d'Annappes et d'Ascq
- **Jeudi 21 septembre** pour les Premières

7. Autres dates à retenir

- **Mardi 29 août** : permanence ARBS pour la distribution des livres au Collège (sites Ascq et Annappes)
- **Vendredi 1^{er} septembre** : permanence ARBS pour la distribution des livres au Lycée
- **Lundi 4 septembre** : photos individuelles et de classes pour le Collège d'Annappes, sauf les 3^{èmes}, et pour le Lycée
- **Mardi 5 septembre** : photos individuelles et de classe pour le Collège d'Ascq et pour les 3^{èmes} du Collège d'Annappes
- **Samedi 7 octobre** : Cross du Collège et du Lycée
- **Vendredi 13 octobre** : remise des diplômes du baccalauréat et réunion de la promo 2023
- **Vendredi 20 octobre** : journée pédagogique pour les professeurs du Collège et du Lycée (pas de cours pour les élèves)
- **Décalage des dates des vacances de Pâques 2024** : en raison du cumul des jours fériés début mai 2024 (8 mai puis pont de l'Ascension du 9 au 12 mai), **les vacances commenceront mardi 23 avril** après les cours (au lieu de samedi 20 avril). **Les cours reprendront lundi 13 mai** (au lieu de lundi 6 mai).

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et, de manière anticipée, une bonne rentrée.

C. DHALLUIN

Directeur adjoint du Collège
Site d'Ascq

X. RUTKOWSKI

Directeur du Collège

Y. TRAVET

Directeur du Lycée

G. CHAMPAGNE

Chef d'établissement Collège-Lycée
Coordinateur de l'ensemble scolaire